

Projet de loi de loi portant modification de la loi modifiée du 10 août 2018 portant organisation de l'Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA

Exposé des motifs

Lors des évaluations du Grand-Duché du Luxembourg, d'une part, en 2021/2022 par le Conseil de l'Europe dans le cadre du rapport d'évaluation quant à l'implémentation concrète et l'application effective des dispositions de la 4^e directive européenne de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et d'autre part, en 2022/2023 lors de l'évaluation mutuelle du Luxembourg par le GAFI, des réserves ont été émises par les évaluateurs quant à l'efficacité des contrôles anti-blanchiment sur place de l'administration, en raison de ressources humaines limitées. Afin d'augmenter l'efficacité de contrôle, le présent projet de loi prévoit de mettre fin au cumul des tâches, et de créer au sein des services opérationnels de l'administration, un bureau de contrôle distinct, entièrement spécialisé à la lutte contre le blanchiment, contre le financement du terrorisme et à la surveillance de l'application des sanctions financières internationales, à l'égard des professionnels pour lesquels elle agit comme autorité de contrôle et qui relèvent de secteurs économiques toujours plus nombreux. Il est clair que la spécialisation de la structure de contrôle devra aller de pair avec une augmentation des contrôleurs en nombre. Finalement, la nouvelle structure organisationnelle mettra la lutte anti-blanchiment au même niveau d'importance interne, que les matières traditionnelles de l'administration.

Commentaire des articles

Ad article 1^{er}, 4 et 5

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 6, paragraphe 3, de la loi modifiée du 19 décembre 2020 relative à la mise en œuvre de mesures restrictives en matière financière qui prévoit que « l'Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA est chargée de la surveillance des personnes qui relèvent de sa compétence exercée en vertu de l'article 1^{er}, paragraphe 1^{er}, point 5°, de la loi modifiée du 10 août 2018 portant organisation de l'Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA, aux fins de la mise en œuvre de la présente loi », il revient de rajouter cette attribution à l'exercice par l'administration de sa mission de surveillance et de contrôle en matière de lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme.

Ad article 2

Le service de contrôle blanchiment est ajouté dans l'énumération des services de l'administration.

Ad article 3

L'article 3 projeté prévoit la création d'un service de contrôle en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et de surveillance de l'application des sanctions financières internationales. Au sein des services d'exécution, la création d'un bureau de contrôle distinct et spécialisé constitue, en effet, une réponse nécessaire à l'importance accrue de la lutte contre la criminalité organisée et des sanctions financières au niveau international, dans les secteurs économiques relevant de la compétence de l'administration.

TEXTE DU PROJET DE LOI

Art. 1^{er}. À l'article 1^{er}, paragraphe 1^{er} point 5°, de la loi modifiée du 10 août 2018 portant organisation de l'Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA, les mots «, ainsi que de la surveillance des sanctions financières internationales » sont insérés après les mots « financement du terrorisme ».

Art. 2. À l'article 2, paragraphe 2, de la même loi, les mots « le service de contrôle blanchiment, » sont insérés entre les mots « impôts sur les assurances, » et « le service de la conservation des hypothèques ».

Art. 3. Il est inséré dans la même loi un chapitre 5bis libellé comme suit :

« Chapitre 5bis - Le service de contrôle blanchiment

Art. 8bis. (1) Le service de contrôle blanchiment est chargé de la surveillance et des contrôles contre le blanchiment, contre le financement du terrorisme et en matière de sanctions financières internationales.

(2) Un règlement grand-ducal fixe le nombre et le siège des bureaux de contrôle blanchiment.

(3) À la tête de chaque bureau de contrôle blanchiment est placé un fonctionnaire qui porte le titre de chef de service. Il est assisté, le cas échéant, d'un ou de plusieurs chefs de service adjoints et d'un ou de plusieurs fonctionnaires ou employés dans l'exécution de ses tâches. ».

Art. 4. À l'article 13 de la même loi, les mots « en matière de blanchiment et de financement du terrorisme » sont remplacés par ceux de « en matière de blanchiment, de financement du terrorisme et des sanctions financières internationales ».

Art. 5. À l'article 14, paragraphe 1^{er}, de la même loi, les mots « et de la surveillance en matière de blanchiment, de financement du terrorisme et des sanctions financières internationales » sont insérés entre les mots « droits et taxes » et « rentrant dans les attributions ».

Fiche financière

(Article 79 de la loi du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'Etat)

Le présent projet de loi n'a pas d'impact financier sur le budget de l'État.

Texte coordonné

Loi modifiée du 10 août 2018 portant organisation de l'Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA (extraits)

Chapitre 1^{er} - L'Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA

Art. 1^{er}

(1) L'Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA, désignée ci-après par le terme « Administration », a dans ses attributions l'exécution de la législation relative aux matières ci-après, sans préjudice des dispositions légales et réglementaires fixant les attributions d'autres organes et établissements publics de l'État :

1° En matière de fiscalité indirecte,

- a) les impôts, droits et taxes assis sur la circulation juridique des biens et frappant notamment :
 - i) les actes et mutations entre vifs ;
 - ii) les successions et mutations par décès ;
 - iii) la consolidation de la propriété et les sûretés hypothécaires ;
 - iv) les organismes de placement collectif, les fonds d'investissement spécialisés, les fonds d'investissement alternatifs réservés et les sociétés de gestion de patrimoine familial ;
- b) la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ;
- c) l'impôt sur les assurances, l'impôt dans l'intérêt du service d'incendie et l'impôt dans l'intérêt des services de secours ;
- d) la contribution du timbre fiscal et la gestion du magasin du timbre.

2° En matière domaniale, la confection des actes administratifs de l'État, l'administration des propriétés de l'État et le recouvrement des droits et revenus domaniaux de toute espèce.

3° En matière hypothécaire,

- a) le service de la publicité hypothécaire ;
- b) le service de l'immatriculation des bateaux de navigation intérieure et des hypothèques fluviales ;
- c) le service de la publicité des hypothèques aériennes et maritimes.

4° La gestion du registre des dispositions de dernière volonté et du système d'échange d'informations dans le cadre de l'association du réseau européen des registres testamentaires.

5° L'exercice de la mission de surveillance et de contrôle dans le cadre de la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme, **ainsi que de la surveillance des sanctions financières internationales.**

(2) L'Administration prête son concours aux opérations ci-après :

1° le recouvrement des amendes, des frais de justice et des confiscations en matière pénale ;

2° la surveillance en ce qui concerne les obligations des notaires, des huissiers de justice et des marchands de biens.

(3) En outre, l'Administration exerce les attributions et effectue les perceptions qui lui sont confiées par des dispositions légales ou réglementaires spéciales.

Art. 2

(1) L'Administration est confiée à un directeur qui est le chef de l'Administration et qui a sous ses ordres tout le personnel. Le directeur veille à l'application uniforme de la loi par les services de l'Administration.

(2) L'Administration comprend la direction, le service d'inspection, le service d'enregistrement et de recette, le service de la taxe sur la valeur ajoutée et des impôts sur les assurances, **le service de contrôle blanchiment**, le service de la conservation des hypothèques, le service des domaines et le magasin du timbre.

[...]

Chapitre 5 - Le service de la taxe sur la valeur ajoutée et des impôts sur les assurances

Art. 8

(1) Le service de la taxe sur la valeur ajoutée et des impôts sur les assurances comprend trois sections :

1° la section d'assiette et de surveillance de la taxe sur la valeur ajoutée et des impôts sur les assurances;

2° la section de contrôle, dénommée « service anti-fraude » ;

3° la recette centrale.

(2) Un règlement grand-ducal fixe l'organisation du service de la taxe sur la valeur ajoutée et des impôts sur les assurances.

(3) À la tête de chaque bureau d'imposition est placé un fonctionnaire qui porte le titre de préposé. Les préposés des bureaux d'imposition sont assistés, le cas échéant, d'un ou de plusieurs préposés adjoints et d'un ou de plusieurs fonctionnaires ou employés dans l'exécution de leurs tâches.

(4) À la tête du service anti-fraude est placé un fonctionnaire qui porte le titre de chef de service. Il est assisté, le cas échéant, d'un ou de plusieurs chefs de service adjoints et d'un ou de plusieurs fonctionnaires ou employés dans l'exécution de ses tâches.

(5) À la tête de la recette centrale est placé un fonctionnaire qui porte le titre de receveur. Il est assisté, le cas échéant, d'un ou de plusieurs receveurs adjoints et d'un ou de plusieurs fonctionnaires ou employés dans l'exécution de ses tâches.

Chapitre 5bis - Le service de contrôle blanchiment

Art. 8bis.

(1) Le service de contrôle blanchiment est chargé de la surveillance et des contrôles contre le blanchiment, contre le financement du terrorisme et en matière de sanctions financières internationales.

(2) Un règlement grand-ducal fixe le nombre et le siège des bureaux de contrôle blanchiment.

(3) À la tête de chaque bureau de contrôle blanchiment est placé un fonctionnaire qui porte le titre de chef de service. Il est assisté, le cas échéant, d'un ou de plusieurs chefs de service adjoints et d'un ou de plusieurs fonctionnaires ou employés dans l'exécution de ses tâches.

Chapitre 6 - Le service de la conservation des hypothèques

Art. 9

(1) Un règlement grand-ducal fixe le nombre et le siège des bureaux des hypothèques.

(2) À la tête de chaque bureau des hypothèques autre que celui des hypothèques fluviales, est placé un conservateur des hypothèques. Les conservateurs des hypothèques sont assistés d'un ou de plusieurs fonctionnaires ou employés dans l'exécution de leurs tâches.

(3) À la tête du bureau chargé de la conservation des hypothèques fluviales est placé le receveur chargé des opérations d'immatriculation des bateaux de navigation intérieure.

[...]

Chapitre 9 - La compétence

Art. 13

Dans le cadre du contrôle fiscal, du recouvrement des impôts, droits et taxes dont la perception est confiée à l'Administration et de la surveillance en matière de blanchiment et de financement du terrorisme **en matière de blanchiment, de financement du terrorisme et des sanctions financières internationales**, le directeur peut charger des fonctionnaires de tous les services de l'Administration d'assister les agents chargés de l'exécution desdites tâches.

Art. 14

(1) Pour les mesures d'instruction, de surveillance et de contrôle relatives à l'établissement et au recouvrement des impôts, droits et taxes **et de la surveillance en matière de blanchiment, de financement du terrorisme et des sanctions financières internationales** rentrant dans les attributions de l'Administration, la compétence des fonctionnaires s'étend sur tout le territoire du pays.

(2) Sans préjudice des dispositions particulières, les procès-verbaux et les rapports rédigés par les fonctionnaires ou employés de l'Administration font foi jusqu'à preuve du contraire.

[...]



FICHE D'ÉVALUATION D'IMPACT MESURES LÉGISLATIVES, RÉGLEMENTAIRES ET AUTRES

Coordonnées du projet

| | |
|--|---|
| Intitulé du projet : | Avant-projet de loi portant modification de la loi modifiée du 10 août 2018 portant organisation de l'Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA |
| Ministère initiateur : | Ministère des Finances |
| Auteur(s) : | Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA |
| Téléphone : | 247-80400 |
| Courriel : | |
| Objectif(s) du projet : | Réorganisation des services de l'Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA dans l'intérêt de la lutte contre le blanchiment |
| Autre(s) Ministère(s) / Organisme(s) / Commune(s) impliqué(e)(s) | |
| Date : | 07/09/2023 |



Mieux légiférer

Partie(s) prenante(s) (organismes divers, citoyens,...) consultée(s) : Oui Non

Si oui, laquelle / lesquelles :

Remarques / Observations :

Destinataires du projet :

- Entreprises / Professions libérales : Oui Non
- Citoyens : Oui Non
- Administrations : Oui Non

Le principe « Think small first » est-il respecté ? Oui Non N.a. ¹
(c.-à-d. des exemptions ou dérogations sont-elles prévues suivant la taille de l'entreprise et/ou son secteur d'activité ?)

Remarques / Observations :

¹ N.a. : non applicable.

Le projet est-il lisible et compréhensible pour le destinataire ? Oui Non

Existe-t-il un texte coordonné ou un guide pratique, mis à jour et publié d'une façon régulière ? Oui Non

Remarques / Observations :

Le projet a-t-il saisi l'opportunité pour supprimer ou simplifier des régimes d'autorisation et de déclaration existants, ou pour améliorer la qualité des procédures ? Oui Non

Remarques / Observations :



Le projet contient-il une charge administrative² pour le(s) destinataire(s) ? (un coût imposé pour satisfaire à une obligation d'information émanant du projet ?)

Oui Non

Si oui, quel est le coût administratif³ approximatif total ?
(nombre de destinataires x
coût administratif par destinataire)

² Il s'agit d'obligations et de formalités administratives imposées aux entreprises et aux citoyens, liées à l'exécution, l'application ou la mise en œuvre d'une loi, d'un règlement grand-ducal, d'une application administrative, d'un règlement ministériel, d'une circulaire, d'une directive, d'un règlement UE ou d'un accord international prévoyant un droit, une interdiction ou une obligation.

³ Coût auquel un destinataire est confronté lorsqu'il répond à une obligation d'information inscrite dans une loi ou un texte d'application de celle-ci (exemple : taxe, coût de salaire, perte de temps ou de congé, coût de déplacement physique, achat de matériel, etc.).

a) Le projet prend-il recours à un échange de données inter-administratif (national ou international) plutôt que de demander l'information au destinataire ?

Oui Non N.a.

Si oui, de quelle(s) donnée(s) et/ou administration(s) s'agit-il ?

b) Le projet en question contient-il des dispositions spécifiques concernant la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel⁴ ?

Oui Non N.a.

Si oui, de quelle(s) donnée(s) et/ou administration(s) s'agit-il ?

⁴ Loi modifiée du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel (www.cnpd.lu)

Le projet prévoit-il :

- une autorisation tacite en cas de non réponse de l'administration ? Oui Non N.a.
- des délais de réponse à respecter par l'administration ? Oui Non N.a.
- le principe que l'administration ne pourra demander des informations supplémentaires qu'une seule fois ? Oui Non N.a.

Y a-t-il une possibilité de regroupement de formalités et/ou de procédures (p.ex. prévues le cas échéant par un autre texte) ?

Oui Non N.a.

Si oui, laquelle :

En cas de transposition de directives communautaires, le principe « la directive, rien que la directive » est-il respecté ?

Oui Non N.a.



Sinon, pourquoi ?

Le projet contribue-t-il en général à une :

a) simplification administrative, et/ou à une

Oui Non

b) amélioration de la qualité réglementaire ?

Oui Non

Remarques / Observations :

Des heures d'ouverture de guichet, favorables et adaptées aux besoins du/des destinataire(s), seront-elles introduites ?

Oui Non N.a.

Y a-t-il une nécessité d'adapter un système informatique auprès de l'Etat (e-Government ou application back-office)

Oui Non

Si oui, quel est le délai pour disposer du nouveau système ?

Y a-t-il un besoin en formation du personnel de l'administration concernée ?

Oui Non N.a.

Si oui, lequel ?

Remarques / Observations :



Egalité des chances

- 15 Le projet est-il :
- principalement centré sur l'égalité des femmes et des hommes ? Oui Non
 - positif en matière d'égalité des femmes et des hommes ? Oui Non

Si oui, expliquez
de quelle manière :

- neutre en matière d'égalité des femmes et des hommes ? Oui Non

Si oui, expliquez pourquoi :

- négatif en matière d'égalité des femmes et des hommes ? Oui Non

Si oui, expliquez
de quelle manière :

- 16 Y a-t-il un impact financier différent sur les femmes et les hommes ? Oui Non N.a.

Si oui, expliquez
de quelle manière :

Directive « services »

- 17 Le projet introduit-il une exigence relative à la liberté d'établissement soumise à évaluation⁵ ? Oui Non N.a.

Si oui, veuillez annexer le formulaire A, disponible au site Internet du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur :

www.eco.public.lu/attributions/dg2/d_consommation/d_march_int_rieur/Services/index.html

⁵ Article 15 paragraphe 2 de la directive « services » (cf. Note explicative, p.10-11)

- 18 Le projet introduit-il une exigence relative à la libre prestation de services transfrontaliers⁶ ? Oui Non N.a.

Si oui, veuillez annexer le formulaire B, disponible au site Internet du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur :

www.eco.public.lu/attributions/dg2/d_consommation/d_march_int_rieur/Services/index.html

⁶ Article 16, paragraphe 1, troisième alinéa et paragraphe 3, première phrase de la directive « services » (cf. Note explicative, p.10-11)



CHECK DURABILITÉ - NOHALTEGKEETSCHÉCK



La présente page interactive nécessite au minimum la version 8.1.3 d'Adobe Acrobat® Reader®. La dernière version d'Adobe Acrobat Reader pour tous systèmes (Windows®, Mac, etc.) est téléchargeable gratuitement sur le site de Adobe Systems Incorporated.

Ministre responsable :

La Ministre des Finances

Projet de loi ou
amendement :

Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 10 août 2018 portant organisation de l'Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA

Le check durabilité est un outil d'évaluation des actes législatifs par rapport à leur impact sur le développement durable. Son objectif est de donner l'occasion d'introduire des aspects relatifs au développement durable à un stade préparatoire des projets de loi. Tout en faisant avancer ce thème transversal qu'est le développement durable, il permet aussi d'assurer une plus grande cohérence politique et une meilleure qualité des textes législatifs.

1. Est-ce que le projet de loi sous rubrique a un impact sur le champ d'action (1-10) du 3^{ème} Plan national pour un Développement durable ?
2. En cas de réponse négative, expliquez-en succinctement les raisons.
3. En cas de réponse positive sous 1., quels seront les effets positifs et / ou négatifs éventuels de cet impact?
4. Quelles catégories de personnes seront touchées par cet impact ?
5. Quelles mesures sont envisagées afin de pouvoir atténuer les effets négatifs et comment pourront être renforcés les aspects positifs de cet impact ?

Afin de faciliter cet exercice, l'instrument du contrôle de la durabilité est accompagné par des points d'orientation – **auxquels il n'est pas besoin de réagir ou répondre mais qui servent uniquement d'orientation** –, ainsi que par une documentation sur les dix champs d'actions précités.

1. Assurer une inclusion sociale et une éducation pour tous.

Poins d'orientation
Documentation

Oui Non

Le présent projet de loi ne contient aucune disposition particulière en la matière.

2. Assurer les conditions d'une population en bonne santé.

Poins d'orientation
Documentation

Oui Non

Le présent projet de loi ne contient aucune disposition particulière en la matière.



3. Promouvoir une consommation et une production durables.

Poins d'orientation
Documentation

Oui Non

Le présent projet de loi ne contient aucune disposition particulière en la matière.

4. Diversifier et assurer une économie inclusive et porteuse d'avenir.

Poins d'orientation
Documentation

Oui Non

Le présent projet de loi ne contient aucune disposition particulière en la matière.

5. Planifier et coordonner l'utilisation du territoire.

Poins d'orientation
Documentation

Oui Non

Le présent projet de loi ne contient aucune disposition particulière en la matière.

6. Assurer une mobilité durable.

Poins d'orientation
Documentation

Oui Non

Le présent projet de loi ne contient aucune disposition particulière en la matière.

7. Arrêter la dégradation de notre environnement et respecter les capacités des ressources naturelles.

Poins d'orientation
Documentation

Oui Non

Le présent projet de loi ne contient aucune disposition particulière en la matière.

8. Protéger le climat, s'adapter au changement climatique et assurer une énergie durable.

Poins d'orientation
Documentation

Oui Non

Le présent projet de loi ne contient aucune disposition particulière en la matière.

9. Contribuer, sur le plan global, à l'éradication de la pauvreté et à la cohérence des politiques pour le développement durable.

Poins d'orientation
Documentation

Oui Non

Le présent projet de loi ne contient aucune disposition particulière en la matière.



| Champ d'action | Évaluation ¹ | Indicateur évaluation | Indicateur national | Unité |
|----------------|-------------------------|--|---|--------------------|
| Champ d'action | Évaluation ¹ | Indicateur évaluation | Indicateur national | Unité |
| Champ d'action | Évaluation ¹ | Indicateur évaluation | Indicateur national | Unité |
| Champ d'action | Évaluation ¹ | Indicateur évaluation | Indicateur national | Unité |
| Champ d'action | Évaluation ¹ | Indicateur évaluation | Indicateur national | Unité |
| Champ d'action | Évaluation ¹ | Indicateur évaluation | Indicateur national | Unité |
| Champ d'action | Évaluation ¹ | Indicateur évaluation | Indicateur national | Unité |
| Champ d'action | Évaluation ¹ | Indicateur évaluation | Indicateur national | Unité |
| Champ d'action | Évaluation ¹ | Indicateur évaluation | Indicateur national | Unité |
| Champ d'action | Évaluation ¹ | Indicateur évaluation | Indicateur national | Unité |
| Champ d'action | Évaluation ¹ | Indicateur évaluation | Indicateur national | Unité |
| Champ d'action | Évaluation ¹ | Indicateur évaluation | Indicateur national | Unité |
| Champ d'action | Évaluation ¹ | Indicateur évaluation | Indicateur national | Unité |
| Champ d'action | Évaluation ¹ | Indicateur évaluation | Indicateur national | Unité |
| Champ d'action | Évaluation ¹ | Indicateur évaluation | Indicateur national | Unité |
| Champ d'action | Évaluation ¹ | Indicateur évaluation | Indicateur national | Unité |
| Champ d'action | Évaluation ¹ | Indicateur évaluation | Indicateur national | Unité |
| Champ d'action | Évaluation ¹ | Indicateur évaluation | Indicateur national | Unité |
| 1 | non app | Contribue à la réduction du taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale | Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale | % de la population |
| 1 | non app | Contribue à la réduction du nombre de personnes vivant dans des ménages à très faible intensité de travail | Personnes vivant dans des ménages à très faible intensité de travail | milliers |
| 1 | non app | Contribue à la réduction de la différence entre taux de risque de pauvreté avant et après transferts sociaux | Différence entre taux de risque de pauvreté avant et après transferts sociaux | pp |



| Champ d'action | Évaluation ¹ | Indicateur évaluation | Indicateur national | Unité |
|----------------|-------------------------|--|--|--|
| 1 | non app | Contribue à l'augmentation du taux de certification nationale | Taux de certification nationale | % |
| 1 | non app | Contribue à l'apprentissage tout au long de la vie en % de la population de 25 à 64 ans | Apprentissage tout au long de la vie en % de la population de 25 à 64 ans | % |
| 1 | non app | Contribue à l'augmentation de la représentation du sexe sous-représenté dans les organes de prises de décision | Représentation du sexe sous-représenté dans les organes de prises de décision | % |
| 1 | non app | Contribue à l'augmentation de la proportion des sièges détenus par les femmes au sein du parlement national | Proportion des sièges détenus par les femmes au sein du parlement national | % |
| 1 | non app | Contribue à l'amélioration de la répartition des charges de travail domestique dans le sens d'une égalité des genres | Temps consacré au travail domestique non payé et activités bénévoles | hh:mm |
| 1 | non app | Contribue à suivre l'impact du coût du logement afin de circonscrire le risque d'exclusion sociale | Indice des prix réels du logement | Indice 2015=100 |
| 2 | non app | Contribue à la réduction du taux de personnes en surpoids ou obèses | Taux de personnes en surpoids ou obèses | % de la population |
| 2 | non app | Contribue à la réduction du nombre de nouveaux cas d'infection au HIV | Nombre de nouveaux cas d'infection au HIV | Nb de personnes |
| 2 | non app | Contribue à la réduction de l'incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants | Incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants | Nb de cas pour 100 000 habitants |
| 2 | non app | Contribue à la réduction du nombre de décès prématurés liés aux maladies chroniques pour 100 000 habitants | Nombre de décès prématurés liés aux maladies chroniques pour 100 000 habitants | Nb de décès pour 100 000 habitants |
| 2 | non app | Contribue à la réduction du nombre de suicides pour 100 000 habitants | Nombre de suicides pour 100 000 habitant | Nb de suicides pour 100 000 habitants |
| 2 | non app | Contribue à la réduction du nombre de décès liés à la consommation de psychotropes | Nombre de décès liés à la consommation de psychotropes | Nb de décès |
| 2 | non app | Contribue à la réduction du taux de mortalité lié aux accidents de la route pour 100 000 habitants | Taux de mortalité lié aux accidents de la route pour 100 000 habitants | Nb de décès pour 100 000 habitants |
| 2 | non app | Contribue à la réduction de la proportion de fumeurs | Proportion de fumeurs | % de la population |
| 2 | non app | Contribue à la réduction du taux de natalité chez les adolescentes pour 1 000 adolescentes | Taux de natalité chez les adolescentes pour 1 000 adolescentes | Nb de naissance pour 1000 adolescentes |
| 2 | non app | Contribue à la réduction du nombre d'accidents du travail | Nombre d'accidents du travail (non mortel + mortel) | Nb d'accidents |
| 3 | non app | Contribue à l'augmentation de la part de la surface agricole utile en agriculture biologique | Part de la surface agricole utile en agriculture biologique | % de la SAU |



| Champ d'action | Évaluation ¹ | Indicateur évaluation | Indicateur national | Unité |
|----------------|-------------------------|---|--|---------------------------------|
| 3 | non app | Contribue à l'augmentation de la productivité de l'agriculture par heure travaillée | Productivité de l'agriculture par heure travaillée | Indice 2010=100 |
| 3 | non app | Contribue à la réduction d'exposition de la population urbaine à la pollution de l'air par les particules fines | Exposition de la population urbaine à la pollution de l'air par les particules fines | Microgrammes par m ³ |
| 3 | non app | Contribue à la réduction de production de déchets par habitant | Production de déchets par habitant | kg/hab |
| 3 | non app | Contribue à l'augmentation du taux de recyclage des déchets municipaux | Taux de recyclage des déchets municipaux | % |
| 3 | non app | Contribue à l'augmentation du taux de recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques | Taux de recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques | % |
| 3 | non app | Contribue à la réduction de la production de déchets dangereux | Production de déchets dangereux | tonnes |
| 3 | non app | Contribue à l'augmentation de la production de biens et services environnementaux | Production de biens et services environnementaux | millions EUR |
| 3 | non app | Contribue à l'augmentation de l'intensité de la consommation intérieure de matière | Intensité de la consommation intérieure de matière | tonnes / millions EUR |
| 4 | non app | Contribue à la réduction des jeunes sans emploi et ne participant ni à l'éducation ni à la formation (NEET) | Jeunes sans emploi et ne participant ni à l'éducation ni à la formation (NEET) | % de jeunes |
| 4 | non app | Contribue à l'augmentation du pourcentage des intentions entrepreneuriales | Pourcentage des intentions entrepreneuriales | % |
| 4 | non app | Contribue à la réduction des écarts de salaires hommes-femmes | Écarts de salaires hommes-femmes | % |
| 4 | non app | Contribue à l'augmentation du taux d'emploi | Taux d'emploi | % de la population |
| 4 | non app | Contribue à la création d'emplois stables | Proportion de salariés ayant des contrats temporaires | % de l'emploi total |
| 4 | non app | Contribue à la réduction de l'emploi à temps partiel involontaire | Emploi à temps partiel involontaire | % de l'emploi total |
| 4 | non app | Contribue à la réduction des salariés ayant de longues heures involontaires | Salariés ayant de longues heures involontaires | % de l'emploi total |
| 4 | non app | Contribue à la réduction du taux de chômage | Taux de chômage | % de la population active |
| 4 | non app | Contribue à la réduction du taux de chômage longue durée | Taux de chômage longue durée | % de la population active |



| Champ d'action | Évaluation ¹ | Indicateur évaluation | Indicateur national | Unité |
|----------------|-------------------------|--|--|----------------------------|
| 4 | non app | Contribue à l'augmentation du taux de croissance du PIB réel (moyenne sur 3 ans) | Taux de croissance du PIB réel (moyenne sur 3 ans) | % |
| 4 | non app | Contribue à l'augmentation de la productivité globale des facteurs | Productivité globale des facteurs | Indice 2010=100 |
| 4 | non app | Contribue à l'augmentation de la productivité réelle du travail par heures travaillées (taux de croissance moyen sur 3 ans) | Productivité réelle du travail par heures travaillées (taux de croissance moyen sur 3 ans) | % |
| 4 | non app | Contribue à l'augmentation de la productivité des ressources | Productivité des ressources | Indice 2000=100 |
| 4 | non app | Contribue à l'augmentation de la valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière | Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion de la valeur ajoutée totale des branches | % de la VA totale |
| 4 | non app | Contribue à l'augmentation de l'emploi dans l'industrie manufacturière | Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total | % de l'emploi |
| 4 | non app | Contribue à la réduction des émissions de CO2 de l'industrie manufacturière | Émissions de CO2 de l'industrie manufacturière par unité de valeur ajoutée | % de la VA totale |
| 4 | non app | Contribue à l'augmentation des dépenses intérieures brutes de R&D | Niveau des dépenses intérieures brute de R&D | % du PIB |
| 4 | non app | Contribue à l'augmentation du nombre de chercheurs | Nombre de chercheurs pour 1000 actifs | nb pour 1000 actifs |
| 5 | non app | Contribue à la réduction du nombre de personnes confrontées à la délinquance, à la violence ou au vandalisme dans leur quartier, en proportion de la population totale | Nombre de personnes confrontées à la délinquance, à la violence ou au vandalisme dans leur quartier, en proportion de la population totale | % |
| 5 | non app | Contribue à la réduction du pourcentage du territoire transformé en zones artificialisées | Zones artificialisées | % du territoire |
| 5 | non app | Contribue à l'augmentation des dépenses totales de protection environnementale | Dépenses totales de protection environnementale | millions EUR |
| 6 | non app | Contribue à l'augmentation de l'utilisation des transports publics | Utilisation des transports publics | % des voyageurs |
| 7 | non app | Contribue à la fertilité des sols sans nuire à la qualité des eaux de surface et/ou les eaux souterraines, de provoquer l'eutrophisation des eaux et de dégrader les écosystèmes terrestres et/ou aquatiques (unité: kg d'azote par ha SAU)? | Bilan des substances nutritives d'azote | kg d'azote par ha SAU |
| 7 | non app | Contribue à la fertilité des sols sans nuire à la qualité des eaux de surface et/ou les eaux souterraines, de provoquer l'eutrophisation des eaux et de dégrader les écosystèmes terrestres et/ou aquatiques (unité: kg de phosphore par ha SAU) | Bilan des substances nutritives phosphorées | kg de phosphore par ha SAU |



| Champ d'action | Évaluation ¹ | Indicateur évaluation | Indicateur national | Unité |
|----------------|-------------------------|---|---|---------------------|
| 7 | non app | Contribue à une consommation durable d'une eau de robinet de qualité potable | Part des dépenses en eau dans le total des dépenses des ménages | % |
| 7 | non app | Contribue à l'augmentation du pourcentage des masses d'eau de surface naturelles ayant atteint un état écologique "satisfaisant" et des masses d'eau souterraine ayant atteint un bon état chimique | Pourcentage des masses d'eau de surface naturelles ayant atteint un état écologique "satisfaisant" et des masses d'eau souterraine ayant atteint un bon état chimique | % |
| 7 | non app | Contribue à l'augmentation de l'efficacité de l'usage de l'eau | Efficacité de l'usage de l'eau | m3/millions EUR |
| 7 | non app | Contribuer à une protection des masses d'eau de surfaces et les masses d'eau souterraine par des prélèvements durables et une utilisation plus efficiente de l'eau | Indice de stress hydriques | % |
| 7 | non app | Contribue à la préservation et/ou l'augmentation de la part de zones agricoles et forestières | Part des zones agricoles et forestières | % du territoire |
| 7 | non app | Contribue à l'augmentation de la part du territoire désignée comme zone protégée pour la biodiversité | Part du territoire désignée comme zone protégée pour la biodiversité | % du territoire |
| 7 | non app | Contribue à la protection des oiseaux inscrits sur la liste rouge des espèces menacées | Nombre d'espèces sur la liste rouge des oiseaux | Nb d'espèces |
| 7 | non app | Contribue à la lutte contre les espèces exotiques invasives inscrites sur la liste noire | Nombre de taxons sur la liste noire des plantes vasculaires | Nb de taxons |
| 7 | non app | Contribue à la favorabilité de l'état de conservation des habitats | Etat de conservation des habitats | % favorables |
| 8 | non app | Contribue à la réduction de l'intensité énergétique | Intensité énergétique | TJ/millions EUR |
| 8 | non app | Contribue à la réduction de la consommation finale d'énergie | Consommation finale d'énergie | GWh |
| 8 | non app | Contribue à l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie | Part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie | % |
| 8 | non app | Contribue à la réduction de la part des dépenses énergétiques dans le total des dépenses des ménages | Part des dépenses énergétiques dans le total des dépenses des ménages | % |
| 8 | non app | Contribue à la réduction du total des émissions de gaz à effet de serre | Total des émissions de gaz à effet de serre | millions tonnes CO2 |
| 8 | non app | Contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre hors SEGE | Emissions de gaz à effet de serre hors SEGE | millions tonnes CO2 |
| 8 | non app | Contribue à la réduction de l'intensité des émissions de gaz à effet de serre | Intensité des émissions de gaz à effet de serre | kg CO2 / EUR |



| Champ d'action | Évaluation ¹ | Indicateur évaluation | Indicateur national | Unité |
|----------------|-------------------------|--|---|--------------------------------------|
| 9 | non app | Contribue à l'augmentation de l'aide au développement - Education | Aide au développement - Education | millions EUR |
| 9 | non app | Contribue à l'augmentation de l'aide au développement - Agriculture | Aide au développement - Agriculture | millions EUR (prix constant 2016) |
| 9 | non app | Contribue à l'augmentation de l'aide au développement - Santé de base | Aide au développement - Santé de base | millions EUR (prix constant 2016) |
| 9 | non app | Contribue à l'augmentation de la part des étudiants des pays en développement qui étudient au Luxembourg | Part des étudiants des pays en développement qui étudient au Luxembourg | % |
| 9 | non app | Contribue à l'augmentation du montant des bourses d'étude | Montant des bourses d'étude | millions EUR |
| 9 | non app | Contribue à l'augmentation de l'aide au développement - Eau et assainissement | Aide au développement - Eau et assainissement | millions EUR (prix constant 2016) |
| 9 | non app | Contribue à l'augmentation de l'aide au développement - Energie | Aide au développement - Energie | millions EUR (prix constant 2016) |
| 9 | non app | Contribue à l'augmentation de l'aide au développement - Lois et règlements commerciaux | Aide au développement - Lois et règlements commerciaux | millions EUR (prix constant 2016) |
| 9 | non app | Contribue à l'augmentation du montant des dépenses sociales exprimé en ratio du PIB | Montant des dépenses sociales exprimé en ratio du PIB | % du PIB |
| 9 | non app | Contribue à l'augmentation de l'aide publique nette au développement, montant alloué aux pays les moins avancés (absolu) | Aide publique nette au développement, montant alloué aux pays les moins avancés | millions EUR (prix constant 2016) |
| 9 | non app | Contribue à l'augmentation de l'aide publique nette au développement, montant alloué aux pays les moins avancés (en proportion du montant total d'aide au développement) | Aide publique nette au développement, montant alloué aux pays les moins avancés, en proportion du montant total d'aide au développement | % |
| 9 | non app | Contribue à l'augmentation de l'aide au développement - Prévention et préparation aux catastrophes | Aide au développement - Prévention et préparation aux catastrophes | millions EUR (prix constant 2016) |
| 9 | non app | Contribue à l'engagement international de 100 Mrds USD pour dépenses reliées au climat | Contribution à l'engagement international de 100 Mrds USD pour dépenses reliées au climat | millions EUR |
| 9 | non app | Contribue à l'augmentation de l'aide au développement avec marqueur biodiversité | Aide au développement avec marqueur biodiversité | millions EUR (prix constant 2016) |
| 9 | non app | Contribue à l'augmentation de l'aide publique nette au développement, montant total, en proportion du revenu national brut | Aide publique nette au développement, montant total, en proportion du revenu national brut | % du RNB |
| 9 | non app | Contribue à l'augmentation de l'aide au développement - coopération technique | Aide au développement - coopération technique | millions EUR (prix constant 2016) |
| 9 | non app | Contribue à la réduction de la dette publique en proportion du Produit Intérieur Brut | Dette publique en proportion du Produit Intérieur Brut | % du Pib |



| Champ d'action | Évaluation ¹ | Indicateur évaluation | Indicateur national | Unité |
|----------------|-------------------------|--|--|--------------------------------------|
| 9 | non app | Contribue à l'augmentation du montant investi dans des projets de soutien à l'enseignement supérieur | Montant investi dans des projets de soutien à l'enseignement supérieur | millions EUR (prix constant 2016) |
| 9 | non app | Contribue à l'augmentation de l'aide publique au développement - renforcement de la société civile dans les pays partenaires | Aide publique au développement - renforcement de la société civile dans les pays partenaires | millions EUR (prix constant 2016) |
| 10 | non app | Contribue à l'action climatique dans les pays en développement et à la protection du climat au niveau global | Contribution des CDM à la réduction des émissions de gaz à effet de serre | millions EUR |
| 10 | non app | Contribue à l'augmentation de l'alimentation du fonds climat énergie | Fonds climat énergie | millions EUR |
| 10 | non app | Contribue à l'augmentation de la part des taxes environnementales dans le total des taxes nationales | Part des taxes environnementales dans le total des taxes nationales | % du revenu fiscal |

**Afin d'enregistrer une version verrouillée du formulaire,
merci de le signer numériquement en cliquant ici :**